



Prime PEPA, encore une fois inéquité de traitement en IME-ITEP

Le groupe de travail interpelle le ministre !

Montreuil, le 16 Novembre 2023

Monsieur le Ministre,

Nous vous interpellons au sujet du versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, dite PEPA, pour tous les enseignants exerçant dans tous les établissements privés sous contrat simple.

En effet, à la suite du versement de la paie d'octobre, nous avons pu constater que cette prime n'a pas été perçue par un certain nombre de nos collègues, bien que remplissant les conditions de date, de plafond de ressources, ...

Est-ce par ce que dans certaines académies (comme Montpellier), il y aura un décalage du versement qui se fera en novembre ou bien est-ce que les enseignants des établissements privés sous contrat simple en seraient exclus (et dans ce cas, comment expliquer qu'elle ait été versée à Poitiers).

Pour rappel, les enseignants des établissements privés sous contrat simple dépendent du Code de l'Éducation (Article 914-83) qui indique que : « *les maîtres contractuels ou agréés perçoivent directement de l'Etat, après service fait, une rémunération mensuelle qui leur est versée suivant les règles de la comptabilité publique comportant le traitement brut, les suppléments pour charges de famille et l'indemnité de résidence ainsi que tous autres avantages ou indemnités attribués par l'Etat aux personnels de l'enseignement public* ».

Dans cette période de forte inflation ou la question salariale est prégnante, un non versement de cette prime constituerait un message négatif aux personnels, constitutif selon nous d'une inégalité de traitement que nous ne pouvons approuver.

C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, nous sollicitons de votre part une intervention rapide afin de clarifier la situation.

Nous en profitons également pour vous faire part de notre souhait d'échanger avec vous pour plus largement, clarifier le statut des maîtres des établissements privés sous contrat simple.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre demande, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Pour la CGT-EP

Le Groupe de travail IME ITEP